DÉBUT PAGE

# CAOT--ACE

# Canadian Association of Occupational Therapists

# Association canadienne des ergothérapeutes

**www.caot.ca**

## PROJET DE LOI C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles

Mémoire présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

par l’Association canadienne des ergothérapeutes (ACE)

DÉBUT PAGE 1

### Avant-propos

L’Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), l’organisation nationale qui soutient plus de 17 000 ergothérapeutes au Canada, est heureuse de soumettre le présent mémoire au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (Comité), chargé d’étudier le projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles.

Les ergothérapeutes sont passés maîtres dans l’art d’éliminer les obstacles à la participation à la vie quotidienne et ils aident les gens à profiter au maximum de la vie. Ils préviennent et règlent des problèmes nuisant à la capacité d’une personne de prendre soin d’elle-même, de participer à des loisirs, de se rendre au travail, de faire des emplettes et de prendre part aux activités de la collectivité. Ils proposent des solutions cliniquement éprouvées, économiques et fondées sur des données probantes, qui améliorent concrètement la santé et le bien-être, et ce, grâce à leurs compétences uniques qui ciblent :

DÉBUT LISTE :

- la personne tout entière (ses capacités physiques, émotives, spirituelles et cognitives, de même que son environnement);

- tous les groupes d’âge;

- à la fois la prévention et le traitement;

- l’administration de soins dans divers endroits (domicile, collectivité, établissements, écoles, industrie, entreprises et gouvernement).

FIN LISTE.

L’ACE reconnaît l’importance de faire du Canada un pays exempt d’obstacles et croit que les ergothérapeutes ont un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs de la Loi. L’ACE est fière de présenter ses recommandations au Comité chargé d’étudier le projet de loi C-81.

### Recommandations

#### 1. Le gouvernement du Canada devrait inclure les services d’ergothérapie dans sa garantie-maladie complémentaire

Selon le Conference Board du Canada (2013), c’est parmi les Canadiens de la classe moyenne qui sont âgés de 45 à 64 ans que l’on observe les plus hauts taux d’absentéisme au travail (de 10 à

DÉBUT PAGE 2

13 jours). Divers facteurs y contribuent, dont des facteurs organisationnels, comme les conditions et l’environnement de travail. L’absentéisme (9,3 jours dans le secteur privé et 12,9 jours dans le secteur public) coûte à notre économie 16,6 milliards de dollars annuellement.

Cela dit, le travail des ergothérapeutes consiste à :

DÉBUT LISTE :

- définir et éliminer de manière proactive les obstacles qui se dressent en milieu de travail, en aspirant avant toute chose à en prévenir l’apparition;

- collaborer avec les personnes et les employeurs dans le lieu de travail en vue de réaliser une évaluation complète pour aussi peu que 500 à 1 000 $ par employé;

- adapter les interventions pour répondre aux besoins particuliers de la personne, tout en tenant compte de son environnement (milieu de travail);

- alléger le fardeau que représente l’absentéisme en facilitant le retour au travail en temps opportun à la suite d’une maladie ou d’une blessure.

FIN LISTE.

Actuellement, la majorité des régimes d’assurances médicales élargis offerts aux employés, y compris à plus de 258 000 fonctionnaires fédéraux, ne couvrent pas les services d’ergothérapie. Faute de couverture, les travailleurs peuvent ne pas recourir aux services d’un ergothérapeute, puisqu’il n’y a pas de défraiement pour ceux-ci. Sachant que l’ergothérapie est susceptible d’avoir des conséquences financières, les médecins et les autres professionnels de la santé pourraient ne pas aiguiller leurs patients vers cette solution. Cette absence de couverture fait en sorte que des employés passent à côté d’une foule de stratégies et d’interventions de retour au travail qui s’attaquent directement aux obstacles à la participation au marché du travail.

Le gouvernement fédéral étant le plus grand employeur au Canada, il devrait montrer l’exemple en offrant à ses employés un régime de prestations complet qui tient compte de la multitude de thérapies et d’interventions possibles, y compris l’ergothérapie, un mode d’intervention qui élimine les obstacles directement dans le lieu de travail.

La fonction publique fédérale peut servir de modèle pour les employeurs canadiens. Elle peut promouvoir l’inclusion de services d’ergothérapie dans les régimes d’avantages et, ainsi, réduire l’absentéisme au travail et améliorer la productivité, la santé et le bien-être au travail.

DÉBUT PAGE 3

#### 2. Le gouvernement du Canada devrait reconnaître l’apport des ergothérapeutes dans les initiatives visant à faire de l’environnement bâti un endroit accessible et exempt d’obstacles

L’état des bâtiments et des logements de compétence fédérale qui ont besoin de réparations et de rénovations est absolument lamentable. En effet, on dénombre 5 596 bâtiments en mauvais état et 1 025 bâtiments dont l’état est jugé critique. En outre, les données du recensement de 2016 indiquent que les conditions de logement des peuples autochtones sont particulièrement déplorables. En effet, un quart (26,2 %) des Inuits, 24,2 % des membres des Premières Nations et 11,3 % des Métis vivraient dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Les objectifs ambitieux de la Stratégie nationale du logement -- notamment que 20 % des nouveaux logements répondent aux normes d’accessibilité et soient considérés comme exempts d’obstacles -- nous offrent l’occasion d’évaluer les réparations ou les rénovations à effectuer dans une optique d’accessibilité et selon les principes de conception universelle, qui optimisent le fonctionnement de la personne dans son environnement physique. Selon une étude de la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL), il est possible d’intégrer à faible coût des éléments de conception universelle dans la conception des nouvelles maisons. À l’heure actuelle, il en coûterait moins de 500 $ par résidence pour inclure 75 % des caractéristiques d’accessibilité.

Les ergothérapeutes possèdent une compréhension unique du fonctionnement de l’humain en milieu de vie et en milieu de travail et sont à même de collaborer avec les professionnels de la conception et de la rénovation en vue d’intégrer des éléments de conception universelle dans l’environnement bâti, de sorte que les personnes atteintes de divers troubles cognitifs, physiques et fonctionnels puissent mener leur vie sans difficulté.

Des ergothérapeutes pourraient collaborer avec l’Organisation canadienne d’élaboration de normes d’accessibilité (OCENA) proposée et mettre à contribution leur expertise clinique de manière à ce que les normes établies favorisent la compréhension de la relation qui existe entre l’instauration d’environnements sains et accessibles, d’une part, et l’application des principes de conception universelle pour éliminer les obstacles à la résidence et au travail, d’autre part.

DÉBUT PAGE 4

Pour s’assurer du respect des principes de conception universelle, l’ACE recommande que le gouvernement du Canada affecte des fonds pour l’inclusion d’ergothérapeutes dans les équipes chargées de la réparation et de la rénovation des environnements bâtis de compétence fédérale, ainsi que dans les équipes de construction des nouveaux bâtiments.

### Conclusions

Eu égard à leur savoir-faire en matière d’accessibilité de l’environnement bâti et aux solutions peu coûteuses, mais d’une grande efficacité, qu’ils proposent pour favoriser la participation au marché du travail, les ergothérapeutes sont bien placés pour faire cause commune avec le gouvernement et contribuer aux objectifs du projet de loi C-81.

Des modifications ciblées aux soins de santé complémentaires du gouvernement du Canada -- à savoir l’inclusion de services d’ergothérapie et l’affectation de fonds pour l’intégration d’ergothérapeutes dans les équipes qui réparent ou construisent les bâtiments et les logements de compétence fédérale -- contribueront de façon tangible à faire du Canada un pays accessible et exempt d’obstacles.

### L’Association canadienne des ergothérapeutes

L’Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) est l’organisation nationale qui soutient plus de 17 000 ergothérapeutes qui travaillent ou étudient au Canada. Sa mission : promouvoir l’excellence en ergothérapie. Sa vision : l’ergothérapie sera reconnue et accessible partout au Canada. L’ACE offre des produits, des services et des possibilités d’apprentissage qui assistent les ergothérapeutes dans leur quête pour exceller dans leur pratique professionnelle. L’ACE offre du leadership dans le développement et la promotion de la profession de l’ergothérapie au Canada et partout au monde.

Pour en savoir plus, communiquez avec la directrice des relations gouvernementales et des politiques publiques, Havelin Anand, par courriel, à l’adresse [hanand@caot.ca](mailto:hanand@caot.ca) ou par téléphone, au 613-523-2268, poste 230, ou sans frais au 1-800-434-2268.

DÉBUT PAGE 5

### Bibliographie

1. Conference Board du Canada. *Quand les employés manquent à l’appel : L’absentéisme dans les organisations canadiennes*, 2013, <https://www.conferenceboard.ca/e-Library/abstract.aspx?did=5781&AspxAutoDetectCookieSupport=1>.

2. Marshall, K. *En congé de maladie*, Statistique Canada -- no 75-001-XIF au catalogue, 2006, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-001-x/10406/9185-fra.pdf?st=wVXvNPQH>.

3. Uppal, S., et S. LaRochelle-Côté. *Comprendre l’écart des absences du travail entre les secteurs public et privé*, 2016, [https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006- x/2013001/article/11862-fra.htm](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-%20x/2013001/article/11862-fra.htm).

4. Muir, S. «Occupational therapy in primary health care: We should be there», *American Journal of Occupational Therapy*, 2012, vol. 66, no 5, p. 506-510.

5. Sondage national 2013 des médecins.

6. Association canadienne des ergothérapeutes (ACE). *L’ergothérapie dans les soins de santé primaires*, 2013, <https://www.caot.ca/document/4202/L%20-%20Lergoth%C3%A9rapie%20dans%20les%20soins%20de%20sant%C3%A9%20primaires%20(2013)%20R%C3%89VIS%C3%89.pdf>.

7. *Stratégie nationale sur le logement*, 2017, <https://www.chezsoidabord.ca/index.cfm/>.

8. Home Modifications Canada. *Reshaping the Housing Market*, 2017, <https://www.placetocallhome.ca/>.

9. Anderson, T. *Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada*, Statistique Canada -- no 98-200-X2016021 au catalogue, 2017, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.pdf>.

10. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Répertoire des biens immobiliers fédéraux, <https://www.tbs-sct.gc.ca/dfrp-rbif/query_question/structure/condition-fra.aspx>.

FIN DU FICHIER 1 DE 1.